



DOUANE

TRANSFERT DES AMENDES DOUANIÈRES UN DOUBLE DÉSASTRE

LE TRANSFERT DES AMENDES DOUANIÈRES EST UN DÉSASTRE
POUR LE BUDGET DE L'ÉTAT ET POUR L'IMAGE DE LA DOUANE...

La douane était déjà la risée des infracteurs et des observateurs avec la valse des procédures annulées dans le cadre de l'inconstitutionnalité de l'art 60. Le transfert des amendes douanières vient parachever le chef d'œuvre et matérialiser définitivement la déchéance de notre Administration et de notre ministère.

Rappelez-vous l'histoire...

Dans une ultime crise de démence, en totale méconnaissance du sens profond de nos métiers et contre l'avis de tous, notre ex-ministre Darmanin avait fait le rêve (un cauchemar pour nous) d'une unification de la sphère fiscale et comptable (Douane et Finances publiques), bien sûr au détriment de la Douane !

Aucun des ministres qui lui ont succédé n'a eu la lucidité ou le courage (*Rayez la mention inutile) de revenir sur cette décision inique et dans un zèle habituel, nos directions, générale et locales, ont mis en musique ce requiem, cette messe de mort de la douane sur l'autel de l'égo démesuré d'un ministre qui mesure son action à l'aune de l'agitation et des dégâts qu'il produit autour de lui.

TRANSFERT
DES AMENDES
DOUANIÈRES,
AOÛT 2023

QU'EN EST-IL DU TRANSFERT DES AMENDES DOUANIÈRES ?

Nos collègues de la DGFIP n'avaient rien demandé et avaient déjà de grandes difficultés à absorber leur propre charge de travail. En conséquence, la DGFIP veut le moins de dossiers possible et surtout le moins de dossiers à problèmes !

Il se murmure par exemple que les créances et la gestion des mesures collectives resteraient en Douane, cela fera suite à l'annonce du maintien également des amendes transactionnelles à la DGDDI.

Quel merdier !

Et plutôt que de mesurer l'échec de ce transfert et de faire marche arrière tant qu'il en est encore temps, la douane plonge dans le ridicule en demandant aux agents des Recettes Interrégionales de multiplier les Admissions en Non-Valeur (ANV) et les remises de pénalités. Tout cela, bien sûr, au détriment du recouvrement de nos transactions et au final au détriment du Trésor de l'Etat.

Ce sont les infracteurs qui une fois de plus se frottent les mains !

Ceux qui ont échappé à l'annulation de leur procédure au titre de l'art 60 auront une deuxième chance au grattage en espérant une admission en non-valeur de leur amende !

Voilà ce qui arrive quand on joue aux apprentis sorciers !

NOS MINISTRES NE NOUS MÉRITENT PAS ! ET APRÈS ILS S'ÉTONNERONT DE NOTRE DÉFIANCE...

